

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
DU SYNDICAT MIXTE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN  
SEANCE DU 04 mars 2025**

**Sous la Présidence de Monsieur René ISSELE, 2<sup>nd</sup> Vice-président,**

**Présents :**

1. M<sup>me</sup> ELMLINGER Carole, Collectivité européenne d'Alsace,
2. M. ISSELE René, SIVOM Mulhouse Sud Alsace,
3. M. SCHEIDECKER Philippe, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Beblenheim et Environs (SIAEPABE),
4. M. SCHULLER Jean-Marc, Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE).

**Absents excusés :**

5. M. ADRIAN Daniel, Collectivité européenne d'Alsace,

**Autres personnes présentes :**

M<sup>me</sup> KANZLER Alexandra, SMRA68,  
M. NILLES Claude, SMRA68,  
M<sup>me</sup> VALENTIN Nathalie, SMRA68.

**Autres personnes excusées :**

M<sup>me</sup> BRAS Danièle, Chambre d'Agriculture d'Alsace,  
M. JACQUEY Guy, Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

**Le secrétaire de séance :** M. Philippe SCHEIDECKER, assisté de la Directrice, M<sup>me</sup> Nathalie VALENTIN.

**Ordre du jour :**

Vérification du quorum

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 15.10.2024 – **pièce jointe n°1B040325**
3. Information sur les décisions prises par le Président

Préparation de la séance budgétaire du Comité Syndical

4. Examen du projet de CFU 2024 – **pièce jointe n°2B040325**
5. Proposition d'affectation du résultat 2024
6. Proposition de remplacement du véhicule de service
7. Examen du projet de Budget Prévisionnel 2025 – **pièce jointe n°3B040325** (document distribué en séance)

Actualités du SMRA68

8. Vacance du poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président
9. Mise en ligne du site [www.smra68.fr](http://www.smra68.fr)
10. Planning prévisionnel des travaux 2025

Points divers

- Date et ordre du jour du Comité Syndical
- Mandat au CdG 68 pour le renouvellement de la convention de participation Prévoyance
- Nouvelles modalités de financements des frais de formation des apprentis par le CNFPT en 2025
- Audit RGPD / CdG 54 du 28/01/25

**Monsieur Daniel Adrian, ayant été retenu par un empêchement de dernière minute, a demandé à Monsieur René Isselé, 2<sup>nd</sup> Vice-président du SMRA68, de bien vouloir assurer la présidence de séance.**

**Monsieur Isselé** salue les membres présents. Il vérifie le quorum et ouvre la séance à 16h48. Il précise, avant tout, que 1 des 4 postes alloués aux collectivités productrices, au sein du Bureau, est vacant depuis le 01/01/25. A cette date, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg a, en effet, transféré au SDEA la compétence assainissement collectif, exercée dans le cadre d'un service commun pour le compte des 4 communes de montagne. Le mandat de Monsieur Guy Jacquy est donc échu, depuis cette date.

**POINT 1 - Désignation du secrétaire de séance**

**Monsieur Isselé** demande à Monsieur Scheidecker s'il accepte d'assurer le secrétariat de séance. **Monsieur Scheidecker** acquiesce.

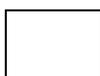
**POINT 2 - Approbation du Procès-verbal de la réunion du 15.10.2024 – pièce jointe n°1B040325**

Le procès-verbal de la dernière réunion a été adressé aux membres du Bureau avec la convocation. Personne ne souhaitant y apporter de commentaire, le procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2024 est approuvé, à l'unanimité.

**POINT 3 - Information sur les décisions prises par le Président**

Compte rendu des décisions prises et des actions mises en œuvre par le Président

<b>2024/17</b>	Le 18/10/24, le Président a signé un bon de commande pour l'achat d'un défibrillateur auprès de la société SECURIMED SAS pour un montant de 1 778,28 € TTC. Un contrat de maintenance annuelle est prévu pour ce matériel.
<b>2025/1</b>	Le 02/01/25, le Président a signé la convention ES n°01/24E, pour l'encadrement du suivi d'une opération de recyclage de matières résiduelles en agriculture avec le SDEA pour la station de Bergheim, d'une durée de 2 ans à compter du 01/01/24.
<b>2025/2</b>	Le 03/01/25, le Président a signé l'avenant n°4 permettant de prolonger d'un an, (jusqu'au 31/12/25), la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « Prévoyance » avec CNP Assurance, pour motif d'intérêt général (conformément à l'extrait 5 du registre des délibérations du Comité Syndical du 05/11/24).
<b>2025/3</b>	Le 09/01/25, le Président a signé un contrat d'assurance pour le véhicule de service, d'un montant annuel de 540,83 € TTC, pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/25.
<b>2025/4</b>	Le 10/01/25, le Président a passé commande d'un PC portable, dans le cadre du renouvellement du matériel informatique, pour un montant de 1 873,20 € TTC.
<b>2025/5</b>	Le 16/01/25, le Président a signé un contrat d'assurance pour la RC Pro et les locaux, d'un montant annuel de 1 439,11 € TTC, pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/25.



2025/6	Le Président a également signé un contrat d'assurance " Responsabilité et dommages environnementaux" d'un montant annuel de 1 430 € TTC, pour une durée de 5 ans, à compter du 01/01/25. La date de signature retenue par Groupama est le 15/10/24.
2025/7	Le 16/01/2025, le Président a signé un contrat d'abonnement aux progiciels de la société Cosoluce, d'un montant annuel de 2 719,85 € TTC, pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/25.
2025/8	Le 16/01/2025, le Président a signé une lettre d'intention, destinée au Centre de Gestion du Haut-Rhin, concernant le renouvellement de la convention de participation pour la Prévoyance au 01/01/26.

Personne ne souhaitant de complément d'information, les membres du Bureau prennent acte de ces décisions.

#### **POINT 4 - Examen du projet de CFU 2024 – pièce jointe n°2B040325**

**Le Vice-président** précise, au préalable, que la clôture des comptes 2024 du SMRA68 est produite par un Compte Financier Unique (CFU), comme recommandé par le payeur de la CeA et conformément à la demande du Président formulée à l'occasion du Comité Syndical du 5 novembre 2024.

Il demande à **Madame Valentin** de présenter succinctement cette clôture des comptes, telle qu'arrêtée au 31 décembre 2024. La maquette simplifiée a été adressée en pièce jointe à la convocation.

Le total des recettes de fonctionnement réalisé se monte à 865 764,36 €, dont 490 438,41 € de report d'excédents cumulés des exercices antérieurs.

Les cotisations annuelles relatives aux conventions d'encadrement de suivi atteignent un montant de 26 204,50 € (article 705 - études), soit de l'ordre de 7 % des recettes 2024 (hors report des excédents).

Les adhésions des collectivités (communes et groupements de communes) s'élèvent, quant à elles, globalement à 148 229,50 € et représentent 39 % des recettes effectives, émergeant aux articles 74741 et 74751.

**Il en résulte une participation globale des producteurs à hauteur de 46 % du budget de fonctionnement (hors reports).**

La cotisation annuelle forfaitaire de la Collectivité européenne d'Alsace est statutairement fixée à 70 000 € (Article 7473), ce qui représente 19 % des recettes.

Les subventions attendues de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, inscrites au 74888, sont, quant à elles, légèrement inférieures aux prévisions. Elles s'élèvent à 126 462 €, soit 34 % des recettes 2024. Le delta résulte du fait qu'aucun développement spécifique n'ait été réalisé à la demande du SMRA68 sur le progiciel métier ERA en 2024 ; des travaux éligibles à une subvention à hauteur de 50 %.

A noter, par ailleurs, des autres produits divers de la gestion courante (article 75888), à hauteur de 3 814,27 €. En complément des ajustements des prélèvements à la source, ils correspondent au versement de la quote-part des agents concernant les chèques déjeuners.

De plus, des atténuations de charges (chapitre 13) ont été perçues en 2024, pour un montant global de 370 €. Elles correspondent :

- à une régulation de cotisations URSSAF (article 6459),
- à un versement de la société UP (article 6479), pour quotepart de chèques déjeuners perdus ou non retournés (à l'échelle nationale).



Le total des dépenses effectives de fonctionnement réalisées en 2024 se monte, quant à lui, à 380 699,50 €.

La principale dépense concerne toujours les charges de personnel, au chapitre 12.

Ces charges de personnel représentent 80 % des dépenses de fonctionnement 2024 du Syndicat. Réalisées à hauteur de 312 411,90 €, elles sont en hausse de 1,3 % par rapport à 2023, principalement du fait du recrutement d'un stagiaire de master durant 6 mois.

Les charges à caractère général (chapitre 11) s'élèvent, quant à elles, à 53 802,42 €, soit une diminution de 11,1 % par rapport à 2023.

Seuls quelques points méritent d'être commentés :

- concernant les achats et variations de stock (articles 60), les dépenses s'élèvent à 7 079,06 €, en diminution par rapport l'année précédente, à mettre principalement en relation avec la diminution des charges de chauffage.
- concernant les services extérieurs (articles 61), les dépenses se montent globalement à 25 733,80 €.

A noter, en particulier, des frais d'études et recherches (article 617) en nette diminution, pour la seconde année consécutive. Ils ne représentent que 8 % des sommes inscrites au budget prévisionnel et portent sur la surveillance analytique classique de certains produits résiduels épandus. En effet, compte-tenu des reports successifs, notamment des groupes de travaux « intérêt agronomique » et « tests sentinelles », les montants engagés restent nettement inférieurs au budget prévisionnel (50 000 €).

Concernant les options de leasing (articles 61221 et 61228) respectivement pour le véhicule de service et le photocopieur, elles n'ont pas été réalisées. Le remplacement du véhicule de service a été reporté à 2025 et le copieur émerge finalement aux dépenses d'investissement.

- enfin, concernant les autres services extérieurs (articles 62), les dépenses effectives sont réalisées à hauteur de 20 989,56 €. A noter, plus particulièrement, une somme de 7 728 €, inscrite à l'article 6231- annonce et insertion, correspondant à la publication d'une double page relative au SMRA68 dans les cahiers d'administration. Cet article répond au souhait du Président de faire connaître le syndicat à l'échelle du territoire départemental.

Les autres charges de la gestion courante (articles 65) sont comparables aux années antérieures, pour un montant de 2 069,09 €.

Enfin, les dépenses d'ordre, d'un montant de 12 416,09 €, sont légèrement inférieures à celles de 2023 (13 168,85 €). Elles concernent exclusivement des dotations aux amortissements (article 6811).

**Le Compte Financier Unique fait donc apparaître un solde de fonctionnement négatif de l'exercice 2024 de 5 373,55 €.**

Le total des recettes d'investissement s'élève à 104 363,86 €, dont 89 356,42 € résultent des excédents d'investissements reportés (article 001) :

- 2 591,35 € découlent du FCTVA (article 10222),
- 12 416,09 € proviennent de l'amortissement des investissements des exercices antérieurs.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2024 atteignent 16 235,88 €.

Aucune dépense n'est imputée aux immobilisations incorporelles.

Les immobilisations corporelles, correspondent, quant à elles, à :

- des investissements de matériels informatiques (ordinateurs et sécurisation du système serveur),
- à l'achat d'un photocopieur, qui fait également office d'imprimante,
- à l'achat d'un défibrillateur.



**Le Compte Financier Unique fait donc apparaître, pour l'exercice 2024, un déficit de réalisation de l'investissement de 1 228,44 €.**

**Le résultat d'investissement cumulé se monte à 88 127,98 €.**

Monsieur Isselé précise que ce budget est typique d'une collectivité de service, avec une masse salariale conséquente en proportion du budget de fonctionnement et peu d'investissement. Personne ne souhaitant de complément d'information, Les membres du Bureau donnent leur accord, à l'unanimité, pour la présentation du CFU 2024, ainsi arrêté, lors du prochain Comité Syndical.

#### **POINT 5 - Proposition d'affectation du résultat 2024**

Compte tenu des éléments résultant du projet de CFU2024, il est proposé :

- de reporter, en investissement (001), le solde du résultat d'investissement cumulé, soit 88 127,98 €.
- de reporter, en fonctionnement (002), le solde du résultat de fonctionnement, soit 485 064,86 €.

Les membres du Bureau valident cette proposition d'affectation du résultat. Elle sera donc proposée en Comité Syndical.

#### **POINT 6 - Proposition de remplacement du véhicule de service**

Invité à prendre la parole par le **Vice-président, Monsieur Nilles** explique que le SMRA68 souhaite renouveler le véhicule du service.

Le véhicule actuel est un Renault Kangoo utilitaire (2 places) diesel, immatriculé en 2008.

Son renouvellement s'orienterait vers un véhicule de même type, adapté aux besoins de terrain des agents du SMRA68 : déplacements sur stations d'épuration, plateformes de compostage et parcelles agricoles, pour la réalisation de prélèvements de boues, composts et terres.

Le véhicule doit être adapté pour le transport et la manipulation de produits potentiellement salissants et odorants. Il doit permettre aux agents de disposer de matériel de prélèvement à tout moment, lors de leurs déplacements.

Ces usages sont incompatibles avec l'utilisation des véhicules personnels.

En réponse à une question de **Monsieur Schuller, Monsieur Nilles** précise que le recours à un véhicule électrique n'est pas adapté à certains usages : déplacements, sans possibilité de recharge intermédiaire (tournée dans le Sundgau, prélèvements sur plateforme vosgienne, par exemple).

Deux modalités de financement sont proposées :

- l'achat du véhicule,
- la location de longue durée (LDD) ou location avec option d'achat (LOA).

Compte tenu des offres présentées, et après discussions, les membres du Bureau retiennent l'achat d'un véhicule Peugeot Partner essence muni d'un kit chantier. En réponse à une interrogation de **Madame Elmlinger, Monsieur Nilles** précise que les délais de livraison des véhicules sont relativement courts, quelle que soit la concession.

**Le Vice-président** demande cependant que ce choix soit validé par le Président du SMRA68. Puis, il suggère de passer au point suivant de l'ordre du jour.



**POINT 7 - Examen du projet de Budget Prévisionnel 2025 – pièce jointe n°3B040325**

(document distribué en séance)

La proposition de budget primitif 2025 prend en compte les propositions d'affectation du résultat de l'exercice 2024.

Ce budget est présenté selon la nomenclature M57, par anticipation, conformément à la décision du Comité Syndical du 9 novembre 2021.

**Les recettes de fonctionnement s'élèvent à un montant global de 866 248,36 €** (cf. page 2 de la maquette simplifiée du BP), dont 485 064,86 € de report des excédents de fonctionnement cumulés inscrits à l'article 002.

Outre ce report des exercices antérieurs, les recettes réelles de fonctionnement comprennent :

- 31 782,00 € de recettes, issues des conventions de suivi (articles 705) ;
- 146 976,50 € de cotisations annuelles des collectivités productrices adhérentes (articles 74741 et 74751) ;  
Pour mémoire, les cotisations des collectivités et des industries productrices ont été augmentées de 2 % (arrondi à l'euro supérieur) conformément à la délibération n°2 du Comité Syndical du 5 novembre dernier relatif aux tarifs d'adhésion 2025 ;
- 70 000 € de cotisation forfaitaire de la Collectivité européenne d'Alsace (article 7473) ;
- 128 425 € de subventions de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, pour l'activité de l'Organisme Indépendant (article 74888) ;
- 4 000 € de produits de la gestion courante autres, correspondant principalement à la part agent des chèques déjeuners (article 75888).

**Les dépenses de fonctionnement représentent, quant à elles, un montant global de 546 248,36 €, en très légère augmentation par rapport à l'année antérieure (1,1%).**

Le principal poste de dépenses (pages 3 à 5 de la maquette) concerne toujours les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 12), qui représentent près de 66 % des charges de fonctionnement du Syndicat, soit un montant de 359 350 €, équivalent à celui de 2024.

Les charges à caractère général (chapitre 11) constituent le deuxième poste de dépenses (24,3 % des dépenses) à hauteur de 132 402,19 €, et sont réparties comme suit :

- 12 852,19 € d'achats et variation des stocks (articles 60), soit un budget comparable à l'année passée (-0,7 %) ;
- 94 300 € de services extérieurs (articles 61), un budget prévisionnel également comparable à l'année passée (+0,9 %) ;

Le principal poste concerne toujours les études et recherches (article 617), à hauteur de 50 000 €. Il doit permettre, entre autres, de poursuivre la réalisation de séries de mesures et tests, dont l'objectif est d'évaluer l'impact des projets d'évolutions de paramètres et seuils réglementaires pour les filières haut-rhinoises. La réalisation d'une étude, en laboratoire, sur l'impact du compostage sur la viabilité des graines de datura élargera également sur cette ligne.

Par ailleurs, l'option leasing d'un véhicule utilitaire reste, comme en 2024, ouverte à l'article 61221. La somme inscrite est plus élevée pour tenir compte du versement d'un premier loyer (à hauteur de 5 000 €).

- et 25 250 € pour les autres services extérieurs (articles 62), en hausse par rapport à 2024, mais équivalent à 2023 ;  
En particulier, la cotisation annuelle au BN Ferti est prévue à l'article 6281- concours divers (environ 3 000 €), conformément à la décision du Comité Syndical du 5 novembre dernier.

Les autres charges de gestion courante (articles 65) sont stables et représentent 37 750 €, soit près de 7 % du budget annuel. Elles correspondent :

- aux indemnités et frais de mission des élus, qui sont budgétés à hauteur de 2 750 €,
- à des autres charges de gestion courante, à hauteur de 20 000 € (à l'article 65888), comme au budget 2024.



**PV du B du 4 mars 2025**

Une subvention de 15 000 € est à nouveau inscrite à l'article 657382 dans le cadre de ce BP 2025. Elle correspond à la possible contribution du SMRA68, au titre des producteurs haut-rhinois, à la poursuite du site expérimental de longue durée Pro'spective, piloté par l'INRAE Colmar. **Messieurs Scheidecker et Isselé** saluent, tous deux, les signaux positifs donnés par l'INRAE pour la relance de ce dispositif dans la durée ; dispositif qu'ils jugent nécessaire à la sécurisation de la filière de retour au sol des PRO.

Enfin, les amortissements des investissements réalisés les années antérieures (article 6811) représentent 16 746,17 €.

**Le Budget Primitif 2025 est donc présenté en suréquilibre de 320 000 €. Ce suréquilibre équivaut approximativement à une année de masse salariale.**

**Concernant la section d'investissement, elle est équilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de 107 537,48 €.**

Les recettes sont constituées :

- des reports cumulés des exercices antérieurs à hauteur de 88 127,98 €,
- des dotations FCTVA correspondant aux investissements réalisés en 2024, soit une estimation de 2 663,33 €,
- des recettes d'ordre, équivalentes aux dépenses mentionnées ci-dessus, soit 16 746,17 €.

Les dépenses d'investissement sont quasiment identiques au budget de l'an passé. Elles sont réparties entre les immobilisations incorporelles, représentant un montant de 20 000 €, et les immobilisations corporelles, à hauteur de 87 537,48 €.

Ces investissements seront centrés prioritairement sur :

- des évolutions du progiciel métier ERA, pour davantage d'ergonomie et une adaptation aux nouveaux besoins d'expertise consécutifs aux évolutions réglementaires, le cas échéant,
- le remplacement du véhicule utilitaire de service qui commence à présenter des signes d'usure. C'est, *a priori*, l'option achat qui a la préférence des membres du Bureau,
- le renouvellement de matériels informatiques.

Les membres du Bureau valident collectivement la proposition de Budget Primitif 2025, présentées en suréquilibre pour la section fonctionnement.

Ces propositions seront donc présentées lors du Comité Syndical du 20 mars prochain.

### **POINT 8 - Vacance du poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président**

Comme l'a annoncé Monsieur Isselé en début de séance, le poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président du SMRA68 est vacant consécutivement à la perte du mandat de Monsieur Guy Jacquey, délégué représentant la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Madame Valentin** précise que cette collectivité était membre fondateur du SMRA68 et que son adhésion reposait sur l'exploitation de la station d'épuration de Hachimette-Lapoutroie, au titre d'un service commun exercé par la Communauté de Communes pour le compte des 4 communes de montagne (Fréland, Lapoutroie, Le bonhomme et Orbey).

La compétence eau et assainissement ayant été officiellement transférée par les communes au SDEA, la Communauté de Communes a acté, par délibération en conseil communautaire du 5 décembre 2024, la cessation du service commun « assainissement montagne », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le transfert au SDEA des droits et obligations attachés à cet équipement, notamment en matières budgétaire et foncière.

En conséquence, le poste de Monsieur Jacquey au sein du Bureau est désormais vacant et il convient de procéder à son remplacement, à la plus proche réunion du Comité Syndical. Il y aura lieu, ensuite, de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-président.



**Monsieur Isselé** ajoute, par ailleurs, qu'à l'issue des récentes élections des Chambres d'Agriculture, il convient d'écrire au Président pour lui demander de désigner deux nouveaux représentants de la profession agricole pour siéger au sein des instances du SMRA68. Il demande à Madame Valentin de faire le nécessaire et lui propose d'aborder le point suivant à l'ordre du jour.

**POINT 9 - Mise en ligne du site [www.smra68.fr](http://www.smra68.fr)**

**Madame Valentin** informe que le nouveau site internet du SMRA68 est en ligne depuis le 20 janvier dernier. Elle précise qu'il fera l'objet d'une présentation spécifique, lors du prochain Comité Syndical. Elle déroule cependant le menu « institution » pour valider que les documents en ligne sont bien conformes aux attentes exprimées par les membres du Bureau, à l'occasion d'une précédente réunion. En réponse à une interrogation de **Madame Elmlinger, Madame Valentin** montre le lien pour accéder, depuis le site internet dédié au SMRA68, aux documents d'information destinés aux scolaires mis en ligne sur le site [www.echo-boues.fr](http://www.echo-boues.fr).

**POINT 10 - Planning des travaux 2025 - document distribué en séance**

Comme chaque début d'année, **Madame Valentin** commente rapidement le planning des travaux, en insistant sur les spécificités de l'année.

La suggestion d'organiser une nouvelle visite de terrain à l'automne, pour les membres du Comité Syndical, reçoit un écho favorable de la part des membres du Bureau. Le thème de la visite n'est cependant encore pas arrêté.

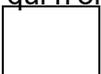
Elle évoque également l'ensemble des réunions passées, ou à venir, relatives à la mise en œuvre du 12<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau dans le domaine de l'assainissement et de l'évaluation du bon fonctionnement des ouvrages collectifs.

Concernant plus particulièrement le fonctionnement administratif du syndicat, Madame Valentin passe rapidement sur la nécessité de renouveler les conventions de suivi, qui arrivent à échéance en décembre prochain, avec les industriels et collectivités conventionnés. Elle aborde également le travail engagé avec le CdG54 sur le RGPD. A l'issue de l'audit réalisé le 28 janvier 2025, une restitution sera programmée prochainement et un registre des traitements sera établi. Il est, enfin, envisagé une mise à jour formelle du DUERP à l'automne.

Concernant le volet technique et, plus spécifiquement, le progiciel métier ERA, un nouveau module d'assistance pour la mise à jour des plans d'épandage est actuellement en phase de test au SMRA68. Cet outil pourra être précieux pour instruire la demi-douzaine de dossiers à venir, parmi lesquels ceux du SIVOM Mulhouse Sud Alsace, Saint Louis Agglomération, Communauté de Communes du Sundgau ou DS Smith, entre autres. Il pourra également s'avérer utile pour intégrer les plans d'épandages spécifiques aux installations de méthanisation, le cas échéant. A ce propos, l'Organisme Indépendant du Haut-Rhin a, une nouvelle fois été sollicité pour contribuer à l'expertise des dossiers déposés par deux porteurs de projet, dans le cadre de la mise en place/ l'extension de leur installation. La question de la clôture de certains répertoires de parcelles, qui ne sont plus mobilisés depuis 2-3 ans, sera également à évoquer dans les échanges avec les services préfectoraux.

Concernant la veille technique et scientifique, Madame Valentin évoque, tout d'abord, la participation active du syndicat dans les travaux du BN Ferti. C'est dans ce cadre que devraient se tenir les groupes de travaux annoncés dans le cadre du « Socle Commun », dont les premiers textes ne sont d'ailleurs toujours pas publiés. Elle cite ensuite les travaux qui restent à mener, en laboratoire, sur l'impact du procédé de compostage sur la viabilité des graines de datura et revient rapidement sur le partenariat avec l'INRAE concernant le pilotage et le suivi du site expérimental de longue durée Pro'spective. Elle conclue, enfin, sur les travaux à mener sur les deux sites internet, qui rentrent progressivement en fonctionnement de routine et évoque les visites scolaires et portes ouvertes sur stations, programmées au cours des prochains mois.

Personne ne souhaitant de complément d'information, **Monsieur Isselé** aborde les points divers qui n'ont pas encore été vus au cours de la séance.



**POINT 11 – Points divers**

Ce premier point concerne **l'ordre du jour du prochain Comité Syndical**

Le prochain Comité Syndical est, en effet, programmé le jeudi 20 mars à 17h00, à la chambre d'Agriculture à Sainte-Croix-en-Plaine (salle du rez-de-chaussée).

En complément de la séance budgétaire et de l'élection d'un nouveau membre du Bureau, seront abordés deux points relatifs à la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance, afin de donner mandat au Centre de Gestion du Haut-Rhin pour engager la procédure de marché public,

Par ailleurs, le renouvellement de la convention de partenariat de recherche avec l'NRAE pour le site expérimental Prospective et la signature d'une nouvelle convention relative à la transmission de données sur les épandages de produits résiduels d'origine urbaine ou industrielle à ATMO Grand Est seront soumis à l'approbation du Comité Syndical. Une présentation du nouveau site internet du SMRA68 conclura la séance.

A propos des nouvelles **modalités de financement des frais de formation des apprentis** par le CNFPT en 2025, les règles changent et remettent en question le projet de recruter un apprenti ingénieur à l'automne prochain. Les dossiers qui sont désormais privilégiés concernent des métiers en tension et jusqu'au niveau Bac+2.

Les autres sujets ayant été évoqués lors de la séance et personne ne souhaitant des compléments d'information, **Monsieur Isselé** remercie les membres présents et lève la séance à 18h32.

Le Secrétaire de séance,  
**Monsieur Philippe SCHEIDECKER,**  
Assisté de la Directrice, Nathalie VALENTIN

Le Président de séance,  
**Monsieur René ISSELE,**



<p>Tableau des signatures</p> <p>Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Bureau du SYNDICAT MIXTE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN</p> <p>Séance du 4 mars 2025</p>
---

**Ordre du jour :**

Vérification du quorum

11. Désignation du secrétaire de séance
12. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 15.10.2024 – **pièce jointe n°1B040325**
13. Information sur les décisions prises par le Président

Préparation de la séance budgétaire du Comité Syndical

14. Examen du projet de CFU 2024– **pièce jointe n°2B040325**
15. Proposition d'affectation du résultat 2024
16. Proposition de remplacement du véhicule de service
17. Examen du projet de Budget Prévisionnel 2025 – **pièce jointe n°3B040325** (document distribué en séance)

Actualités du SMRA68

18. Vacance du poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président
19. Mise en ligne du site [www.smra68.fr](http://www.smra68.fr)
20. Planning prévisionnel des travaux 2025

Points divers

- Date et ordre du jour du Comité Syndical
- Mandat au Centre de Gestion 68 pour le renouvellement de la convention de participation Prévoyance
- Nouvelles modalités de financements des frais de formation des apprentis par le CNFPT en 2025
- Audit RGPD / CdG 54 du 28/01/25

Nom/Prénom	Qualité	Signature	Procuration
ADRIAN Daniel	Conseiller d'Alsace, canton de Brunstatt Président du SMRA68	Excusé	
ELMLINGER Carole	Conseillère d'Alsace, canton d'Ensisheim		
ISSELE René	SIVOM Mulhouse Sud Alsace 2 <sup>nd</sup> Vice-président du SMRA68		
SCHEIDECKER Philippe	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Bebenheim et Environs Secrétaire du SMRA68		
SCHULLER Jean-Marc	Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs		
Poste vacant, dans l'attente du prochain Comité Syndical			